

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 15 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-10-03 – Mission SPS pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en logements locatifs, chemin de Jette-Feu.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis reçus concernant la coordination SPS, qui est obligatoire pendant la durée des travaux prévus pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en logements locatifs :

- 1- SOCOTEC (ANGOULEME) : 4 800,00 € HT ; 5 760,00 € TTC
280,00 € HT par mois supplémentaire
55,00 € HT par entreprise supplémentaire
- 2- DEKRA (SAINTES) : 4 900,00 € HT ; 5 880,00 € TTC
350,00 € HT par mois supplémentaire
- 3- BUREAU VERITAS (ANGOULEME) : 5 830,00 € HT ; 6 996,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis proposé par SOCOTEC (Angoulême), pour un montant de 5 760,00 € TTC ainsi que les frais supplémentaires si nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/10/2024
Le Maire, Marcel GERON

